

**BUREAU METROPOLITAIN DU
lundi 7 février 2022**

NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS EN EXERCICE : 16		
QUORUM : 9		
PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
13	0	3
OBJET DE LA DECISION		
N° 2 2 / 7 3		
CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA METROPOLE TPM ET L'ASSOCIATION VILLA NOAILLES - ANNEE 2022 - AUTORISATION DE SIGNATURE		

Le Bureau Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

PRESENTS :

M. Thierry ALBERTINI,
M. Robert BENEVENTI,
M. Robert CAVANNA, M.
Yannick CHENEVARD,
M. Hubert FALCO, M.
Arnaud LATIL, M. Jean-
Louis MASSON, M. Ange
MUSSO, M. Francis ROUX,
M. Christian SIMON, M.
Hervé STASSINOS, M.
Jean-Sébastien VIALATTE,
M. Gilles VINCENT

ABSENTS :

Mme Nathalie BICAIS, M.
Jean-Pierre COLIN, M.
Jean-Pierre GIRAN

DECISION METROPOLITAINE

N° 2 2 / 7 3

BUREAU DU 7 février 2022

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA
METROPOLE TPM ET L'ASSOCIATION VILLA
NOAILLES - ANNEE 2022 - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

LE BUREAU METROPOLITAIN,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création
de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°21/12/406 du 16 décembre 2021 portant délégations
du Conseil métropolitain au Président et au Bureau,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDERANT que la Métropole Toulon Provence Méditerranée poursuit une politique d'attractivité territoriale et dispose à ce titre d'équipements d'envergure nationale dans les domaines des arts visuels et du spectacle vivant,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses compétences culturelles, la Métropole Toulon Provence Méditerranée soutient et encourage les projets et actions d'intérêt général qui contribuent à son rayonnement,

CONSIDERANT que l'association « villa Noailles » s'est donnée pour objectifs la programmation et la réalisation d'expositions, de festivals, de rencontres et de résidences dans les domaines des arts de la mode, du design, de l'architecture, de la photographie et de l'art contemporain,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa programmation artistique et culturelle, l'association développe son activité à Hyères-les-Palmiers au sein du Clos Saint-Bernard dit « villa Noailles », centre d'art d'intérêt national et de la « villa Romaine » mis à sa disposition par la Métropole TPM et qu'elle déploie également une offre sur le territoire métropolitain en proposant notamment des actions à Toulon,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée par l'association « villa Noailles » au titre de l'année 2022,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir cette association pour le développement culturel de la Métropole,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ADOPTER l'exposé qui précède.

ARTICLE 2

D'ATTRIBUER à l'association « villa Noailles » une subvention d'un montant maximum de 1 200 000 € au titre de l'année 2022.

ARTICLE 3

D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs définissant les conditions d'octroi et d'utilisation de ladite subvention ainsi que la mise à disposition de biens immobiliers à l'association « villa Noailles ».

ARTICLE 4

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs établie au titre de l'année 2022 entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et l'association « villa Noailles ».

ARTICLE 5

DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2022, opération 22 309.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à TOULON, le 7 février 2022

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

CONVENTION D'OBJECTIFS Exercice 2022

ENTRE

La Métropole Toulon Provence Méditerranée, ayant son siège à l'Hôtel de la Métropole - 107 Boulevard Henri Fabre - CS 30536 - 83041 Toulon Cedex 9, représentée par son Président, **Monsieur Hubert FALCO**, dûment autorisé par délibération n° _____ du Bureau métropolitain du _____ 2022,

Ci-après dénommée « la Métropole TPM »

D'une part,

ET

L'association « villa Noailles », ayant son siège au 47 Montée de Noailles – Clos Saint-Bernard dit villa Noailles - BP 723 - 83400 Hyères Les Palmiers, représentée par sa Présidente, **Madame Pascale MUSSARD**, dûment habilitée par délibération de son Conseil d'Administration,

Ci-après dénommée « l'association »

D'autre part,

Et ensemble ci-après dénommées « les parties ».

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIV

Afin d'assurer un développement dynamique et durable, la Métropole Toulon Provence Méditerranée poursuit une politique d'attractivité territoriale. Elle dispose à ce titre d'équipements culturels d'envergure nationale dans les domaines des arts visuels et du spectacle vivant et soutient les projets et actions d'intérêt général qui contribuent à son rayonnement dans le domaine culturel.

L'association « villa Noailles » s'est donnée pour objet la programmation et la réalisation d'expositions, de festivals, de rencontres et de résidences dans les domaines des arts de la mode, du design, de l'architecture, de la photographie et de l'art contemporain. L'association développe prioritairement son activité à Hyères au sein du Clos Saint-Bernard dit « villa Noailles », centre d'art d'intérêt national et de la « villa Romaine » mis à sa disposition par la Métropole TPM. Par sa contribution l'association Villa Noailles participe à la valorisation de ces deux bâtiments à l'architecture remarquable. Par ailleurs depuis plusieurs années, l'association « villa Noailles » prend part au développement de la politique culturelle métropolitaine en déployant des actions sur la ville de Toulon.

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir au titre de l'année 2022 les engagements de l'association « villa Noailles » pour mettre en œuvre, à son initiative et sous sa responsabilité, une programmation artistique et culturelle à Hyères et à Toulon conformément à son objet statutaire. Pour en permettre la réalisation, la Métropole Toulon Provence Méditerranée apporte son soutien à l'association dans les conditions ci-après définies et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : Engagements de l'association « villa Noailles »

Au titre de l'année 2022, l'association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en préambule, la programmation artistique et culturelle prévue à l'annexe I selon les conditions et obligations stipulées dans la présente convention et ses annexes.

ARTICLE 3 : Engagements de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs et actions précités, la Métropole TPM s'engage à soutenir l'association « villa Noailles » selon les dispositions suivantes :

3.1. Soutien financier

Par décision de son Bureau métropolitain, la Métropole TPM s'engage à soutenir financièrement l'association à hauteur d'un montant maximal de 1 200 000 €.

Cette somme sera imputée sur le budget principal de la Métropole TPM au titre de l'exercice 2022, le comptable assignataire étant le trésorier de Toulon Provence Méditerranée.

3.2. Apports en nature

3.2.1. Soutien matériel

La Métropole TPM met à disposition de l'association « villa Noailles » à titre gracieux les biens immobiliers dénommés « villa Noailles » et « villa Romaine » dans les conditions définies à l'annexe III de la présente convention que l'association accepte sans réserve.

La Métropole TPM prend à sa charge les frais liés au fonctionnement et à la maintenance des deux biens immobiliers précités pour un montant estimé à 42 166 € (budget réalisé 2020).

3.2.2. Moyens humains

La Métropole TPM prend à sa charge le coût des ressources humaines (agents

titulaires, contractuels, vacataires) nécessaires au bon fonctionnement et à la maintenance des équipements précités pour un montant estimé à 547 986,28€ (base réalisé 2021).

3.3. Partenariats

Dans le cadre des projets que l'association entend développer dans sa programmation en collaboration avec des équipements culturels métropolitains gérés en régie, notamment l'Hôtel des Arts, la Métropole TPM en fixera par ailleurs les conditions et modalités de mise en œuvre dans le respect des règles applicables au droit public.

ARTICLE 4 : Dispositions financières

4.1. Modalités de versement de la subvention

La subvention prévue à l'article 3 sera mandatée et payée dans le respect des règles applicables à la comptabilité publique des collectivités territoriales selon les modalités suivantes :

- Un versement d'un montant de 800 000 € à la notification de la présente convention,
- Le solde d'un montant maximum de 400 000 € à compter du second semestre sur présentation d'un rapport d'activité intermédiaire.

Ce montant sera réglé par mandat administratif et crédité sur un compte ouvert au nom de l'association.

4.2. Obligations comptables de l'association

Au titre de la présente convention, l'association « villa Noailles » s'engage à fournir dans les 6 mois maximum suivant la fin de l'exercice au titre duquel la subvention a été attribuée :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention. Il est accompagné d'un bilan qualitatif et quantitatif du programme d'actions menées comprenant les éléments mentionnés à l'annexe IV. Ces documents sont signés par le Président de l'association ou toute personne habilitée.
- les comptes annuels et leurs annexes, signés par le Président de l'association ou toute personne habilitée ; les comptes seront certifiés par le Président de l'association en dessous d'un seuil de 153 000 euros. Au-delà l'association aura obligatoirement recours à un commissaire aux comptes et s'engage à transmettre à l'administration tout rapport produit par celui-ci,

- le rapport d'activité.

Par ailleurs, l'association s'engage à :

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-1 du 16 février 1999 du Comité de réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999,
- déclarer le montant des apports en nature concédés par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

ARTICLE 5 : Contrôles par la Métropole TPM

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la Métropole TPM pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A ce titre l'association s'engage à faciliter le contrôle par la Métropole TPM, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, et devra lui communiquer sur simple demande tout document de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion.

Il est rappelé que l'association doit suivre les règles de la commande publique si cette dernière remplit les critères de définition de l'article L1211-1 du Code de la commande publique.

ARTICLE 6 : Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de notification. Elle est conclue au titre de l'année 2022.

ARTICLE 7 : Assurances et responsabilités

L'association exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive et s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité sans que la responsabilité de la Métropole TPM ne puisse être directement ou indirectement recherchée.

L'association devra être en capacité de fournir à tout moment à la Métropole TPM les attestations d'assurances correspondantes.

Par ailleurs, il est précisé que pour toutes ses activités, l'association fera son affaire du respect des règles de sécurité, notamment celles découlant de la réglementation des établissements recevant du public, et qu'elle s'acquittera du règlement des droits d'auteur lorsque ces dispositions sont applicables dégageant toute responsabilité de la Métropole TPM en la matière.

ARTICLE 8 : Communication

L'association « villa Noailles » s'engage à prendre en charge son plan de communication et mentionner le soutien apporté par la Métropole TPM, notamment en apposant son logo sur les supports de communication destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins. Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Métropole TPM ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 9 : Evaluation

L'évaluation de la réalisation des projets et actions auxquels la Métropole TPM a apporté son concours est établie sur un plan quantitatif comme qualitatif dans les conditions définies d'un commun accord entre la Métropole TPM et l'association et précisée en annexe IV de la présente convention.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, s'il y a lieu sur l'impact des actions ou des interventions au regard de leur utilité sociale ou de l'intérêt général et sur les prolongements susceptibles d'être apportés à la convention y compris la conclusion d'une nouvelle convention.

ARTICLE 10 : Modifications de la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 11 : Sanctions

En cas d'inexécution ou de modification substantielles et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association « villa Noailles » sans l'accord écrit de la Métropole TPM, l'administration peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

ARTICLE 12 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations réciproques convenues à la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et restée infructueuse pendant un délai d'un mois.

ARTICLE 13 : Contentieux

En cas de désaccord, les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige intervenant dans le cadre de la présente convention. En cas de persistance du désaccord, la loi française est applicable et ledit litige sera tranché par le Tribunal Administratif de Toulon.

ARTICLE 14 : Annexes

La présente convention comporte quatre annexes :

- Annexe I : programmation prévisionnelle 2022 de l'association « villa Noailles »
- Annexe II : budget prévisionnel 2022 de l'association « villa Noailles »
- Annexe III : conditions de mise à disposition des biens immobiliers « villa Noailles » et « villa Romaine » à l'association « villa Noailles »
- Annexe IV : modèle de bilan d'évaluation

Ces annexes font partie intégrante de la présente convention.

Fait en deux exemplaires, à Toulon le

Le Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée

La Présidente de l'association
« villa Noailles »

Hubert FALCO

Pascale MUSSARD

BUDGET 2022 ASSOCIATION VILLA NOAILLES HYERES

	CHARGES	ANNEE 2022	PRODUITS	ANNEE 2022
60	Achats et variation des stocks	1 321 550	70	Produits des services et ventes diverses
601	achats stockés de matières et fournitures		701	Ventes
604	Prestations de services	922 007	706	Prestations de services
606	Achats non stockés de fournitures	399 543	7088	Autres produits
61	Services extérieurs	500 536	71	Production stockée
611	Sous traitance	0	74	Subventions d'exploitation
613	Locations	337 759	7474	Subvention Commune d'Hyeres
615	Entretiens et réparations	134 693	74748	Subvention autres communes
616	Assurances	25 923	7475	Subvention TPM
618	Divers	2 160	7473	Subvention conseil Départemental (VAR)
62	Autres services extérieurs	1 836 422	7472	Subvention conseil Régional (SUD)
622	Rémunérations et honoraires	542 230	7471	Subvention Etat (DRAC)
623	Publicités	257 073	7478	Autres subventions
625	Deplacements , missions , réceptions	987 324	7488	Aides privées
626	Frais postaux et télécommunication		75	Produits de gestion couante
6218	Personnel extérieur		756	Cotisations
627	Services bancaires	49 795	758	Dons manuel ou legs
63	Impots et taxes	25 383	76	Produits financier
631	Impots et taxes sur rémunération	25 383	77	Produits exceptionnels
635	Autres impots et taxes		78	Reprise sur amortissements et provisions
64	Charges de personnel	763 226	79	Transfert de charges d'exploitation
641	Rémunération des personnels	581 979		
645	Charges et cotisations sociales	181 247		
647	Autres charges sociales			
65	Autres charges de gestion	103 045		
66	Charges financieres	15 019		
67	Charges exceptionnelles	8 317		
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	90 000		
	TOTAL	4 663 500	TOTAL	4 663 500

Clos dit
Saint-Bernard

villa Noailles

Hyeres

Centre d'art contemporain d'intérêt national
Métropole Toulon Provence Méditerranée



Programme 2022

Programme artistique et culturel 2022

Sommaire

Calendrier

Expositions et festivals
à Hyères et à Toulon

1019M et la ville Mardes

Éducation artistique
et culturelle

Manufactora, la fabrique
des savoir-faits
en partenariat avec
la Fondation d'entreprise
Hermès

Journées locales,
nationales
et européennes

Salons

PROGRAMME **SUSCEPTIBLE**
D'ÊTRE MODIFIÉ
DOCUMENT DE **TRAVAIL**,
NE PAS DIFFUSER. MERCI

villa Noailles

Hyères

→ Clos Saint-Bernard, dit villa Noailles
Centre d'art, musée, résidence
d'artistes

→ Château Saint-Pierre
Atelier de prototypage pour la mode
et le design, atelier d'artistes

→ villa Romaine
Centre patrimonial de conservation
et de recherche sur la mode
et la modernité

→ L'Annexe
Galerie d'art, espace de médiation

→ Maison des Roches Curel
Bureaux, salle d'exposition

Toulon

→ Ancien évêché
Lieu d'exposition et de médiation

→ Hôtel des Arts
Centre d'art, lieu d'exposition

Labels

villa Noailles
Métropole Toulon Provence
Méditerranée

→ Centre d'art contemporain
d'intérêt national
→ Monument Historique
→ Patrimoine XXe
→ Jardin remarquable
→ Maison des illustres

Réseaux

Membre des réseaux
→ DCA
→ Iconic Houses

Membre fondateur
→ Réseau Plein Sud

Calendrier

18 FÉVRIER – 30 AVRIL
Archiville
HYERES

4 MARS – 30 AVRIL
Exposition de dessins, Pierre Charpin
TOULON

28 MARS – 3 AVRIL
Journées européennes
des métiers d'art
HYERES

23 & 24 AVRIL
Week-end du liège du Var
HYERES

24 AVRIL
Fête de la pivoine
HYERES

MAI
Nuit européenne des musées
HYERES & TOULON

30 MAI – 4 JUIN
Exposition Manufacto,
la fabrique des savoir-faire
HYERES

4 JUIN
Final des ateliers annuels jeune public
HYERES

4, 5 & 6 JUIN
Rendez-vous aux jardins
HYERES

23 JUIN – 30 OCTOBRE
6^e Design Parade Toulon
TOULON

23 JUIN – 30 OCTOBRE
Intérieurs modernes, collections
design du Centre Pompidou,
scénographie Joachim Jirou Najou
TOULON

24 JUIN – 4 SEPTEMBRE
16^e Design Parade Hyeres
HYERES

17 & 18 SEPTEMBRE
Journées européennes du patrimoine
HYERES & TOULON

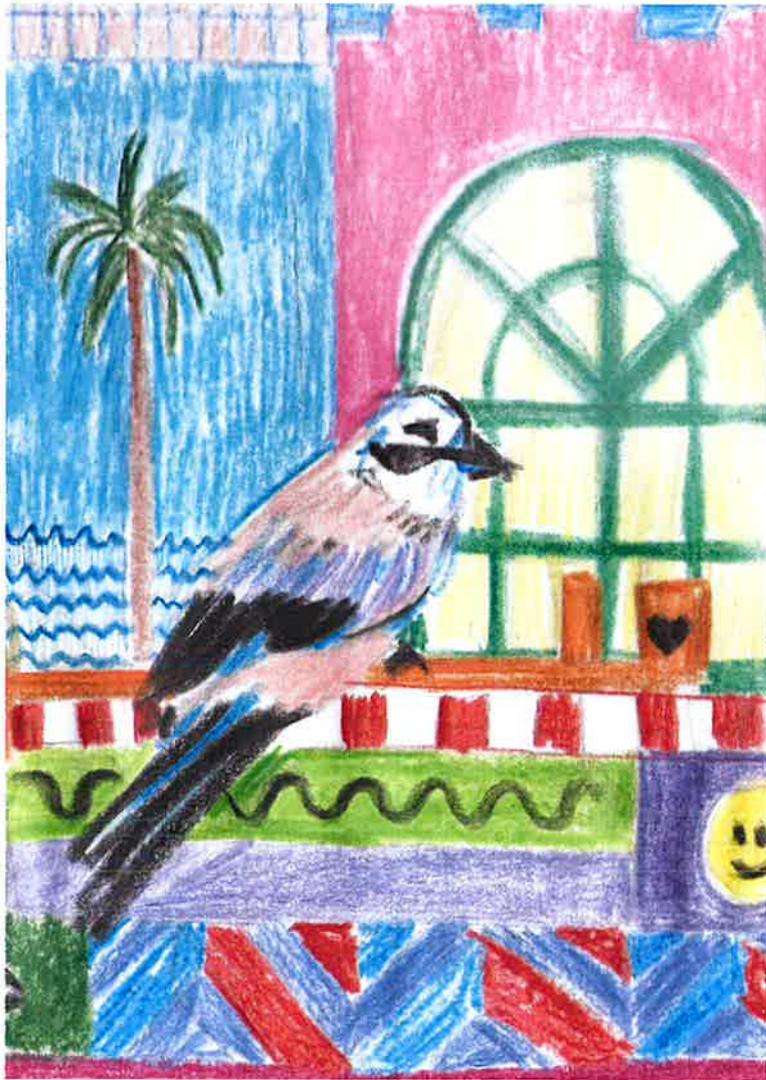
13 – 16 OCTOBRE
Expositions jusqu'à fin janvier 2023
37^e Festival international de mode,
de photographie et d'accessoires de
mode – Hyères
HYERES

2 DÉCEMBRE –
MI FÉVRIER 2023
Vernissage de l'exposition Emerige
TOULON

16 – 23 DÉCEMBRE
Expositions jusqu'à fin janvier 2023
12^e Festival Pitchouns
HYERES & TOULON



Expositions
et festival
à Hyères
et à Toulon



ARTISTE INVITÉE DE L'ANNÉE 2022

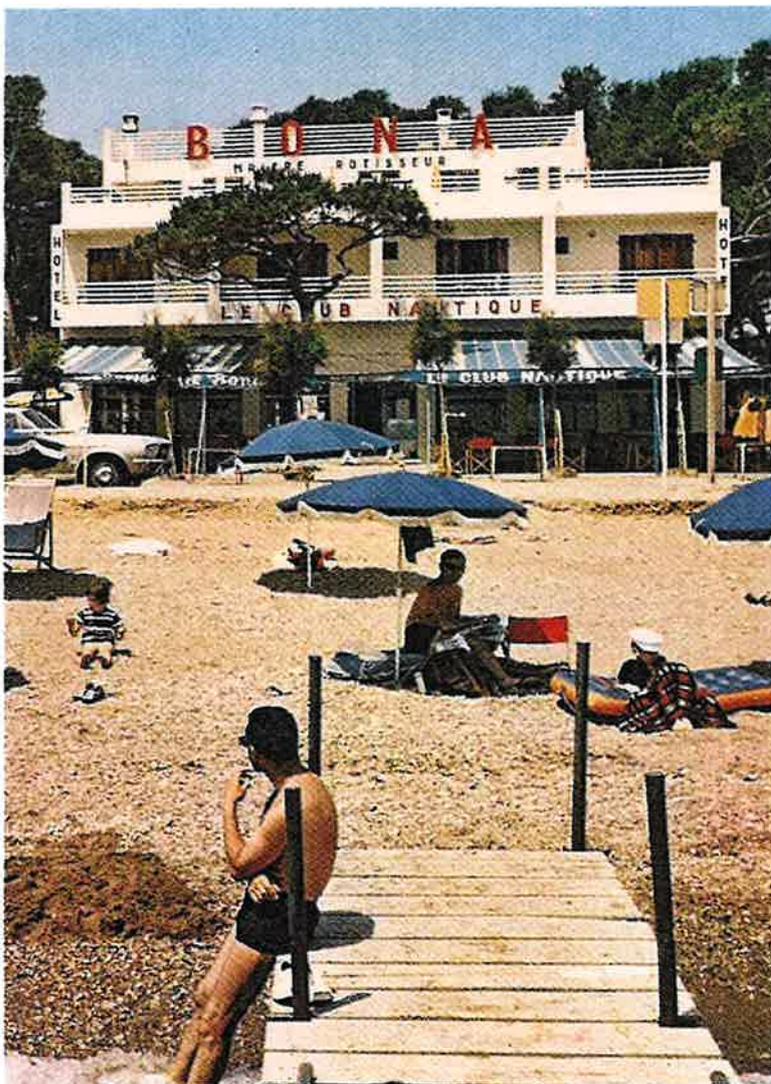
Delphine Dénéreaz

Depuis 2020, la villa Noailles invite un jeune artiste pour une commande associée à chacun des événements de l'année.

L'artiste produit des œuvres plastiques (dessin, peinture, compositions numériques) qui sont intégrées à la communication. Le graphiste Marc Armand travaille en collaboration avec l'artiste invité pour composer les affiches et la communication du programme du centre d'art.

Delphine Dénéreaz, artiste Française basée à Marseille, bénéficiera de ces commandes en 2022 ainsi qu'une large diffusion de son œuvre.

Après Florent Groc et Antoine Carbonne, elle a dessinera une serviette de plage, produite en partenariat villa Noailles & La serviette Paris, en édition limitée vendue à Hyères et dans le réseau de la marque.



ARCHITECTURE
DU 18 FÉVRIER AU 30 AVRIL

Archiville #2 Photographie

En 2021, la villa Noailles bouleversait ses habitudes en produisant une exposition d'architecture uniquement tournée vers le patrimoine de la ville d'Hyères.

Dans le contexte particulier qui réduisait les déplacements, le but était de redécouvrir le patrimoine architectural local et de soutenir les artistes autant que possible. Car, bien que réunissant un ensemble documentaire et des notices développées par un comité pour chacun des bâtiments, l'exposition d'architecture était l'occasion de commander des œuvres à des artistes. La production était réalisée parfois à distance, et autant que possible sur place lors de résidences. Peintures, fresques, dessins contemporains étaient présentés aux côtés de prêts de collections publiques et privées.

En 2022, Archiville explorera le patrimoine architectural immédiat des Hyérois par le biais de la photographie.

Sur le même principe que le volet précédent, un ensemble d'artistes sera invité à photographier des bâtiments ou relever les évolutions urbanistiques de la ville en se replaçant à l'endroit de bâtiments modifiés ou disparus.

De grandes thématiques seront abordées, notamment les hôtels et la vie de villégiature.

Enfin, les artistes amateurs locaux participeront à l'exposition, avec des clichés existants ou en répondant à des commandes. L'association « Hyères en photos » exposera au cœur de la ville, à la galerie L'Annexe.

Des prêts de collections privées et publiques permettront d'aborder les architectures et le tissu urbain hyérois sous un angle patrimonial.

Un ensemble documentaire et des analyses des architectures seront publiés pour l'exposition.

Commissariat
villa Noailles
&
Benjamin Lafore,
Sébastien Martinez Barat

Chargés de recherche
Thomas Lequeux,
Rémy Sausset

VILLA NOAILLES
L'ANNEXE



DESSIN
DU 4 MARS AU 30 AVRIL

Pierre Charpin

PROGRAMME
2022 - TOULON

Cette exposition ouvre un nouveau cycle de la programmation hors-murs de la villa Noailles. Depuis 2020, le centre d'art assure la direction artistique de l'Hôtel des Arts de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Le dessin par des designers vient compléter l'offre artistique annuelle du lieu, après les expositions des collections nationales de design du Centre Pompidou et des lauréats de la Bourse Révélations Emerige.

De nombreux designers ont une pratique plastique parallèle à leur production d'objets et de mobilier, elle peut avoir une application directe sur leur production mais elle est parfois un mode de réflexion plus ouvert qui commence à gagner en popularité auprès du public.

Le designer Français Pierre Charpin inaugure cette nouvelle série d'expositions. Il avait présidé le festival Design Parade à Hyères en 2015, le dessin y occupait déjà une place particulière, dans le squash de la villa Noailles.

Il développera un travail in situ et des dessins inédits créés spécialement pour l'exposition à Toulon, qui seront présentés avec un ensemble de travaux précédents provenant de collections privées.

Ainsi le public abordera ou re-découvrira l'œuvre de ce designer incontournable par un angle artistique détaché de toute application de production. Un éclairage intimiste et ancré sur le territoire toulonnais.

HÔTEL DES ARTS
ANCIEN ÉVÊCHÉ



ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR
DU 23 JUIN AU 30 OCTOBRE

PROGRAMME
2022 - TOULON

6^e festival Design Parade Toulon

Le plus récent des festivals créés par la villa Noailles connaît un succès professionnel et populaire incontestable. Le concours et les expositions s'étoffent de nouvelles collaborations, prix et installations dont la liste sera complétée en début d'année 2022.

Le concours international est ouvert jusqu'au 31 janvier 2022.

Les noms des finalistes et des membres du jury seront révélés le 24 février 2022.

CONCOURS

10 jeunes architecture d'intérieur en compétition pour :

- le Grand Prix du jury Design Parade Toulon Van Cleef & Arpels
- le Prix Visual Merchandising décerné par CHANEL
- le Prix du Mobilier national
- le Prix du public, ville de Toulon

EXPOSITIONS

→ Président du jury

→ Edgar Jayet et Victor Fleury, lauréats du Grand Prix Design Parade Toulon Van Cleef & Arpels 2021

→ Marc-Antoine Biehler et Amaury Gravelaine, lauréats du Prix Visual Merchandising décerné par CHANEL 2021

→ Clémence Plumelet et Geoffrey Pascal, lauréats du Prix du Mobilier national 2021

→ Les collaborations avec le partenaire du Grand Prix Van Cleef & Arpels depuis 2017

→ La collaboration villa Noailles avec la jeune maison d'édition française We Do Not Work Alone et un artiste

→ Fresque in situ à l'ancien évêché par l'artiste Damien Poulain

→ Installation dans la cour de l'ancien évêché par Antoine Medes, artiste lauréat de la Bourse Révélations Emerige en 2021

→ Photographies d'architecture et décoration dans la Rue des Arts

→ Les projets des étudiants de l'école Camondo Méditerranée

→ Les projets des étudiants de la Haute école d'art et de design de Genève - HEAD

→ Les projets des étudiants de l'école supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée - ESADTPM

Un festival Design Parade Toulon Off s'enrichit chaque année de nouvelles propositions, avec des expositions le temps du festival ou de l'été de galeries et de boutiques.

ANCIEN ÉVÊCHÉ
& PARCOURS



COLLECTIONS DESIGN DU CENTRE POMPIDOU
DU 23 JUIN AU 30 OCTOBRE

TOULON - PROGRAMME 2008

Intérieurs modernes 1920-1930

Dans le cadre du partenariat qui lie le Centre Pompidou - Musée national d'art moderne et la métropole Toulon Provence Méditerranée, l'Hôtel des arts accueille l'exposition annuelle des collections nationales et des ateliers et visites commentées.

Commissariat : Marie-Ange Brayer
Scénographie : Joachim Jirou-Najou
finaliste Design Parade Hyeres 2008

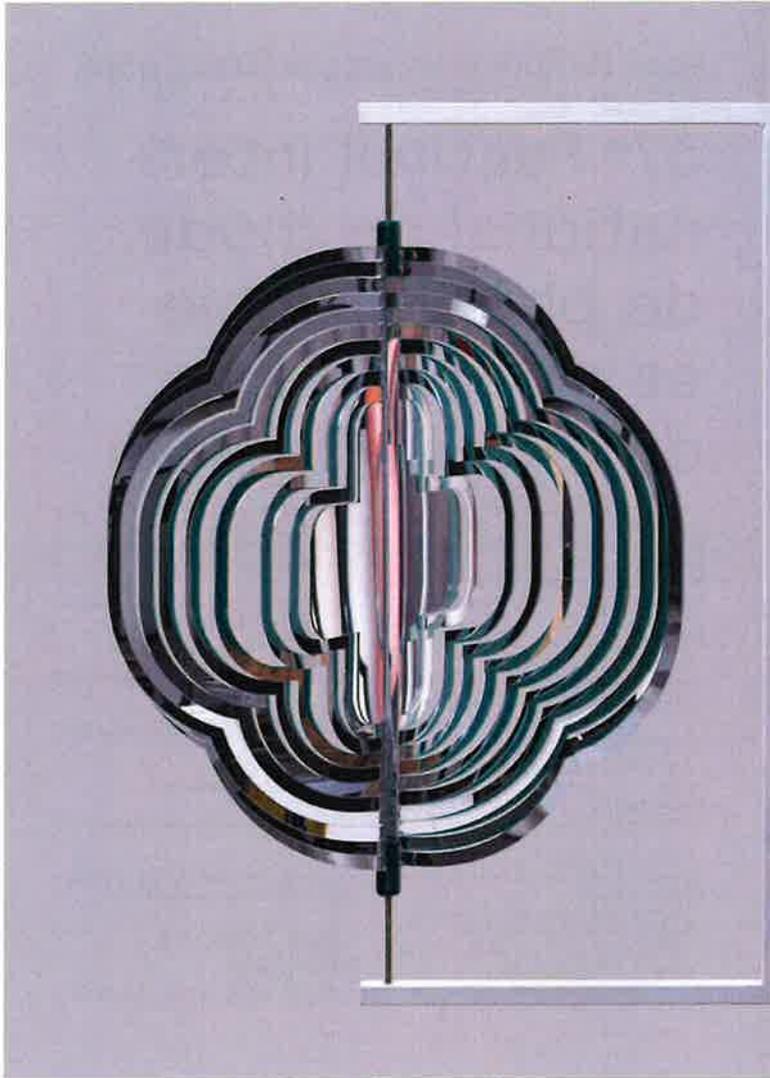
Cette année, la sélection généreuse du Centre Pompidou présente du mobilier, des luminaires, des tapis et des objets d'ameublement de la période des années 1920 à 1930. Comme toujours, le public découvrira également des plans, dessins et tirages originaux pour appréhender le travail d'ensembliers décorateurs illustres et certains méconnus. On découvrira aussi des sculptures et des œuvres d'art qui composaient les décors d'époque.

Artistes présentés :

Abraham Pol
Alix Charlotte
Bastard Georges
Bonifas Paul
Burkhalter Jean
Chareau Pierre
Colotte Aristide
Csaky Joseph
Daurat Maurice André
Decoeur Emile
DeLaunay Sonia (Sarah Sophie Stern
Terk, dit)
Djo-Bourgeois

Dufy Raoul
Dunand Jean
Fouquet Jean
Gabriel René
Goldfinger Ernö
Gorska Adrienne
Gray Eileen
Henry Hélène
Herbst René
J. Klotz Blanche
Jeanneret Pierre
Jouin-Moreau Agnès
Jourdain Francis
Lardin Jacques
Laurens Henri
Le Chevallier Jacques
Le Corbusier (Charles-Edouard
Jeanneret, dit)
Léger Fernand
L'herbier Marcel
Lotar Eli
Lurçat André
Lurçat Jean
Mallet-Stevens Robert
Man Ray (Emmanuel Radnitzky, dit)
Marinot Maurice
Perriand Charlotte
Pingusson Georges-Henri
Prouvé Jean
Puiforcat Jean
Sive André (André Szivessy, dit)
Sognot Louis
Steiner André
Templier Raymond
Vuillard Edouard

HÔTEL DES ARTS



DESIGN
DU 24 JUIN AU 4 SEPTEMBRE

16^e festival Design Parade Hyères

Créé en 2006, Design Parade Hyères a pour ambition de partager la création contemporaine dans le domaine du design en soutenant les jeunes créateurs et en valorisant les savoir-faire d'exception et les ressources disponibles localement. La richesse patrimoniale du lieu et l'héritage de mécénat de Charles et Marie-Laure de Noailles guident la programmation.

Le concours international est ouvert jusqu'au 31 janvier 2022. Les noms des finalistes et des membres du jury seront révélés le 24 février 2022.

CONCOURS

10 jeunes designers en compétition pour :

- le Grand Prix du jury Design Parade Hyères
- le Prix du public, ville d'Hyères

EXPOSITIONS

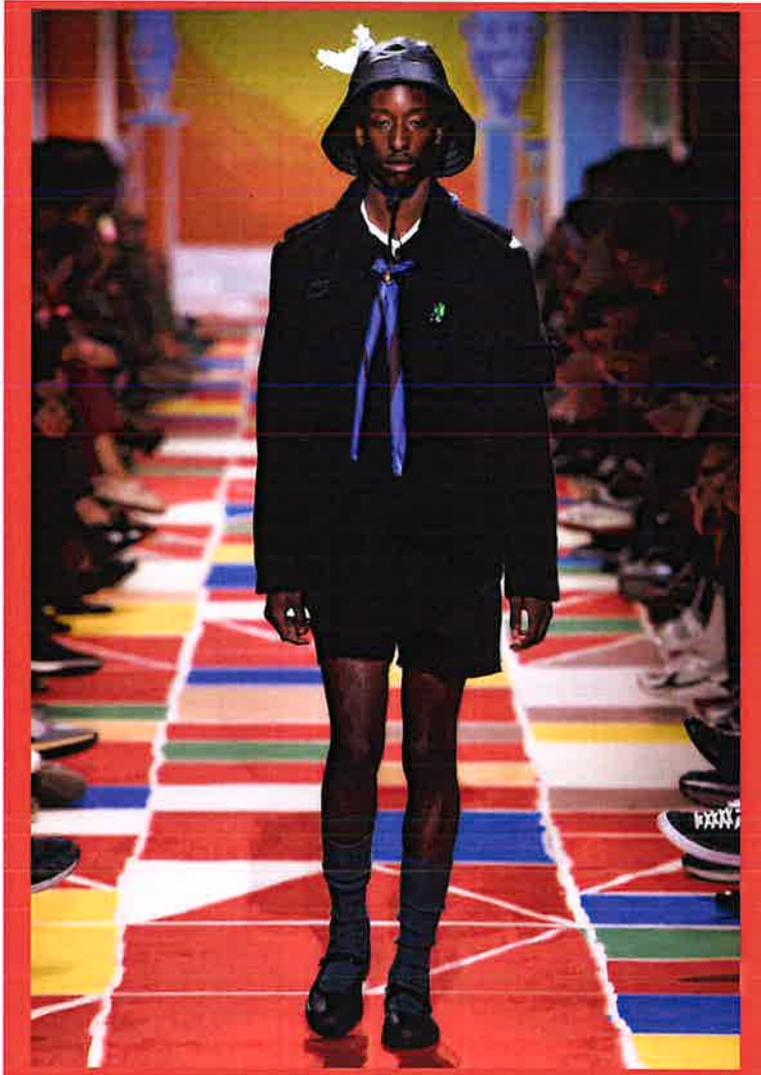
- Président du jury
- Cécile Canel et Jacques Avena, lauréats du Grand Prix Design Parade Hyères 2021
- Une exposition thématique sur le design des XX^e et XXI^e siècles
- Un nouvel aménagement de la boutique par François Champsaur

→ Une exposition patrimoniale autour de la modernité et des artistes soutenus par Charles et Marie-Laure de Noailles

→ Une scénographie commandée à un designer pour l'exposition collective des finalistes du concours

La Langouste, café et restauration dans la cour des pieds carrés.

VILLA NOAILLES
L'ANNEXE



MODE, PHOTOGRAPHIE, ACCESSOIRES DE MODE
DU 13 AU 16 OCTOBRE

37^e Festival international de mode, de photographie et d'accessoires de mode - Hyères

Le festival aura lieu à la mi-octobre sur le même principe que les 2 éditions précédentes, avec des conférences, des ateliers, des concerts, des projections de films, des défilés, des performances.

CONCOURS

- 10 créateurs de mode
- 10 photographes
- 10 créateurs d'accessoires de mode

EXPOSITIONS

- Les présidents des jurys mode
- photographie
- accessoires de mode
- Les lauréats 2021
- Ifeanyi Okwuadi, Grand Prix du jury Première Vision
- Rukpong Raimaturapong, Prix le19M des Métiers d'art de CHANEL
- Emma Charrin & Olivier Muller, Grand Prix du jury Photographie
- Sergei Pavlov, Prix de la photographie American Vintage

Capucine Huguet, Grand Prix du jury accessoires de mode

Yann Tosser-Roussey, Prix Hermès des accessoires de mode

- Des commandes photographiques et vidéos sur les finalistes en compétition
- Une exposition patrimoniale en lien avec la mode
- Des commandes artistiques pour des réalisations in situ : décors des défilés peintures et installations

Les Rencontres internationales de la mode.

La Langouste, café et restauration dans la cour des pieds carrés.

VILLA NOAILLES
L'ANNEXE
SALIN DES PESQUIERS



ARTS VISUELS
DU 2 DÉCEMBRE À MI-FÉVRIER 2023

PROGRAMME
2022 - TOULON

9^e Bourse Révélation Emerige

Depuis 3 éditions, les lauréats de la Bourse Révélation Emerige exposent à l'Hôtel des Arts. La ville Noailles a noué un partenariat avec la Fondation Emerige pour créer un prix Toulon avec un jury composé de personnalités de l'art. Le lauréat du prix bénéficie d'une résidence de création de 3 mois à la villa Noailles puis d'une exposition personnelle à l'ancien évêché de Toulon.

Cécile Guettier présentera une exposition personnelle à l'ancien évêché de Toulon à la suite de résidence de création.

HÔTEL DES ARTS
ANCIEN ÉVÊCHÉ

Commissariat : Gaël Charbau

Les lauréats de la Bourse Révélation Emerige seront connus dans le courant de l'année 2022 puis seront invités à Toulon pour une nouvelle exposition de leurs travaux après la présentation à Paris.

Avec l'exposition et la résidence, le centre d'art, affirme un peu plus sa vocation auprès des jeunes artistes en présentant leurs créations et en leur apportant un soutien sur le long terme.

En décembre 2021, l'artiste Française Cécile Guettier a remporté le Prix villa Noailles des Révélation Emerige. Le jury était composé de :
Muriel Enjalran, Directrice Frac Provence-Alpes-Côte d'Azur
Emmanuelle Luciani, Historienne de l'art, conservatrice et artiste
India Mahdavi, architecte et designer
Olivier Millagou, artiste
Pierre Yovanovich, architecte d'intérieur



JEUNE PUBLIC
DU 16 AU 23 DÉCEMBRE

12^e festival Pitchouns

Pour la 2^e année, le festival dédié au jeune public se déroulera à Hyères et à Toulon aux mêmes dates.

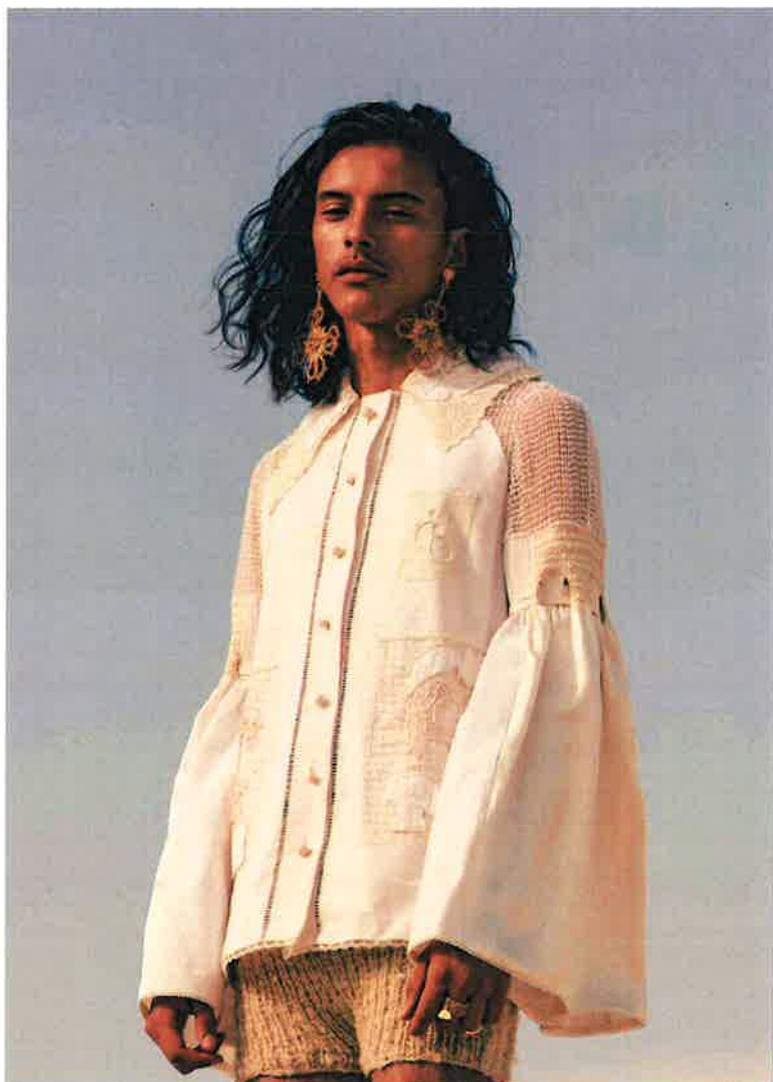
Le festival propose

- des ateliers pour les enfants et les adolescents :
mode, photographie, design, architecture, architecture d'intérieur, acrobaties et d'autres disciplines
- des ateliers en famille avec l'artiste invité pour les expositions et en lien avec les fêtes de fin d'année
- des expositions
- une chasse aux trésors en partenariat avec les commerçants
- des spectacles
- des pratiques sportives
- une boutique de Noël à Hyères
- une boutique de Noël à Toulon
- des collaborations avec des artistes

VILLA NOAILLES
L'ANNEXE

ANCIEN ÉVÊCHÉ





MODE, MÉTIERS D'ART
DU 2 AU 5 FÉVRIER

le19M

Partenaire historique de la villa Noailles pour sa partie patrimoniale et pour le soutien aux jeunes créateurs (mode, photographie, accessoires de mode), la Maison CHANEL associe le centre d'art aux événements de lancement du nouveau bâtiment dédié aux métiers d'art.

CARTE BLANCHE AU FESTIVAL D'HYERES

le19M invite le festival d'Hyères pour une programmation du mercredi 2 au samedi 5 février 2022

Sont programmés ou en cours de validation :

-> Une grande exposition des tenues et des accessoires réalisés par les lauréats du Grand Prix du jury Première Vision (mode) et du Prix des Métiers d'art de CHANEL lors du Festival d'Hyères (mode) depuis le début de la collaboration avec les Maisons.

-> Des ateliers pédagogiques programmés les mercredis et samedis

-> Des conférences et projections ou performances le jeudi en nocturne

-> Un programme spécifique le samedi après-midi pour les plus jeunes





Éducation artistique et culturelle



SEPTEMBRE À JUIN

Manufacto

La fabrique des savoir-faire

En 2016, la Fondation d'entreprise Hermès crée Manufacto, la fabrique des savoir-faire, un dispositif inédit de sensibilisation aux métiers de la main en milieu scolaire. Initiation au savoir-faire, partage d'un regard neuf sur l'artisanat ; au fil de l'année, les élèves conçoivent un objet contemporain en découvrant les gestes, techniques et outils des artisans qui leur transmettent le plaisir de "faire".

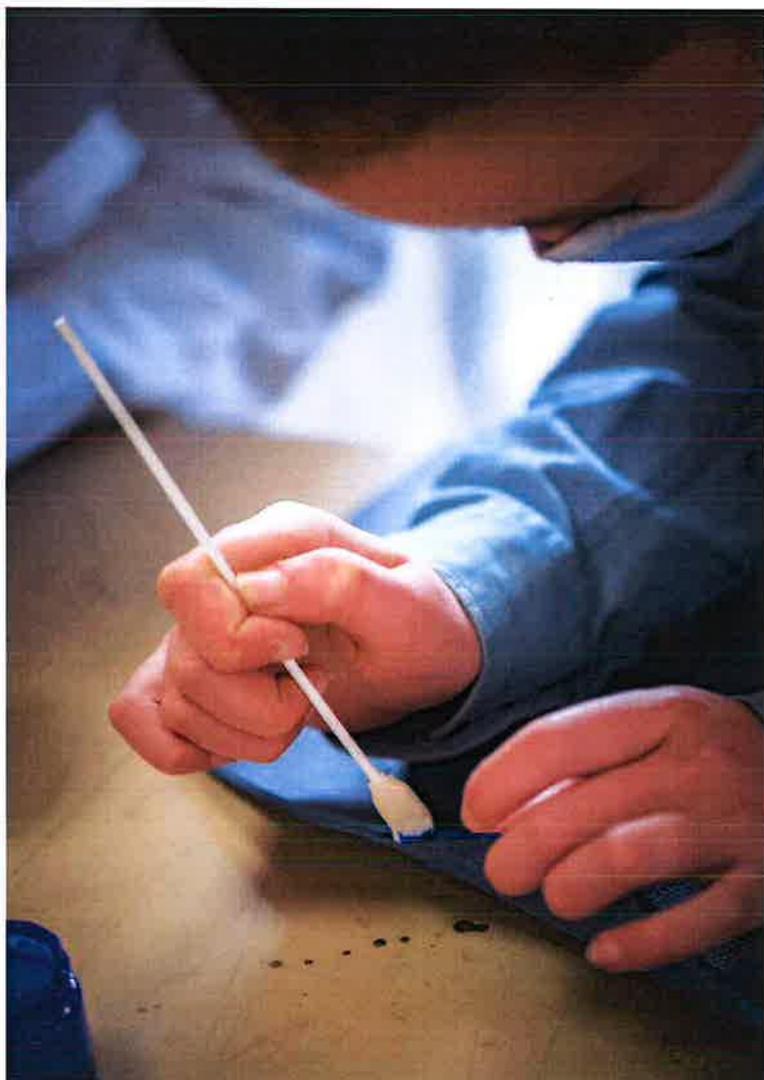
Manufacto se déploie à raison de douze séances de deux heures par classe, pendant les heures de cours, au sein de l'établissement scolaire volontaire. Le projet est pleinement intégré au cursus, du primaire au lycée. Encadrés par un trio de professionnels – un artisan, un assistant et un enseignant –, les élèves découvrent les gestes créateurs de la maroquinerie, de la menuiserie et de la sellerie-garnissage. A chaque niveau correspond un objet spécifique, spécialement imaginé par un duo de designers selon un cahier des charges exigeant.

Une lampe, un tabouret, un porte-monnaie... entre sensibilisation à l'univers des formes et mise en situation associant pratique technique et plaisir de faire, les élèves réalisent des objets de

belle facture, dont ils sont fiers. Toutes ces séances convoquent les valeurs de l'artisanat – exigence, qualité, travail en équipe – et renforcent la confiance en soi. Au fil de cet apprentissage, Manufacto entend changer le regard sur la filière artisanale, voire ouvrir des perspectives en matière d'orientation.

La liste des classes participantes pour 2022-2023 sera décidée dans le courant de l'année. La villa Noailles coordonne actuellement 12 classes situées dans la région Sud, en milieu urbain et en milieu rural dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes.

Les objets réalisés par les élèves seront été exposés en juin à la villa Noailles.



Temps scolaire

VISITES ACCOMPAGNÉES D'UN MÉDIATEUR CULTUREL

Visites commentées des expositions et histoire du bâtiment. Les contenus sont adaptés en fonction des âges et en collaboration avec les enseignants, villa Noailles ancien évêché Hôtel des Arts

LIVRETS JEUNE PUBLIC DE DÉCOUVERTE DES EXPOSITIONS

En plus des visites guidées, deux livrets spécifiques pour le jeune public ont été créés et diffusés à Hyères et Toulon.

Des livrets de découverte des métiers de la mode sont également disponibles et d'autres livrets en cours d'élaboration.

ATELIERS SUR LE TEMPS SCOLAIRE

En collaboration avec les enseignants, la villa Noailles accueille des classes du primaire au secondaire, pour des projets spécifiques. Le contenu pédagogique et artistique est développé sur une ou plusieurs séances.

Des restitutions en classe ou à la villa Noailles sont organisés.

Des créateurs, anciens finalistes et lauréats des concours (mode, design, photographie, architecture, architecture d'intérieur) animent des ateliers dans les établissements scolaires, ils sont hébergés dans les chambres de résidences de la villa Noailles.

FORMATION AVEC LES ENSEIGNANTS



Hors temps scolaire

Ateliers annuels de création artistique pour les enfants et les adolescents

Chaque année, la villa Noailles organise des ateliers annuels, un samedi par mois d'octobre à juin pour le jeune public.

Le matin est consacré aux enfants de 8 à 12 ans et l'après-midi aux adolescents de 13 à 16 ans. Ces ateliers gratuits sont l'occasion de faire se rencontrer des artistes professionnels et des jeunes pour découvrir leurs pratiques artistiques et développer un projet qui est présenté aux familles et au public lors d'une fête de clôture

au mois de juin avec un défilé de mode et des expositions.

Compte tenu de la situation sanitaire, les ateliers sont parfois adaptés en format digital. Ainsi, chaque artiste anime un atelier en live sur le compte Instagram de la villa Noailles qui est ensuite disponible sur notre site internet en vidéo et sous forme d'un tutoriel en PDF étape par étape.

ATELIERS À L'ANNÉE

D'octobre à juin

Mode avec Marvin M'Toumo, Prix Chloé au festival d'Hyères, 2020

Design avec Marie Cornil, finaliste du festival Design Parade Hyeres, 2018

Photographie avec Louise Desnos, finaliste du festival d'Hyères, 2016

Architecture avec Jean Rodet, architecte finaliste Design Parade Toulon, 2019

ATELIERS D'ÉTÉ

ATELIERS DE NOËL

De la même envie de créer découvertes et rencontres entre les plus jeunes et les artistes, deux sessions de 4 jours consécutifs sont organisées au mois de juillet et au mois de décembre, pendant les vacances scolaires. Les participants présentent leurs créations en public lors d'un grand final avec expositions et défilé de mode.

ATELIERS EN FAMILLE

A l'occasion des festivals et des expositions, le centre d'art organise des ateliers pour les enfants accompagnés afin de créer ensemble et de découvrir le travail des artistes.

A Hyères et à Toulon



Journées locales, nationales et européennes

Le centre d'art participe aux grandes manifestations culturelles en organisant des visites commentées, des rencontres avec des artistes et des ateliers en famille à Hyères et à Toulon.

28 MARS - 3 AVRIL

Journées européennes des métiers d'art
L'annexe, Hyères

23 & 24 AVRIL

Week-end du liège du Var
villa Noailles, Hyères

Depuis plusieurs années le centre d'art est partenaire de l'événement qui vise à valoriser la filière du chêne-liège varois auprès des créateurs et du public. Un concours design et un concours tournage sur bois sont organisés.

24 AVRIL

Fête de la pivoine
villa Noailles, Hyères

Lancé en 2021 pour soutenir les horticulteurs locaux, cet événement valorise les producteurs directement au contact du public. Des expositions et animations sont également prévues.

MAI

Nuit européenne des musées
Villa Noailles, Hyères
Ancien évêché, Toulon

4, 5 & 6 JUIN

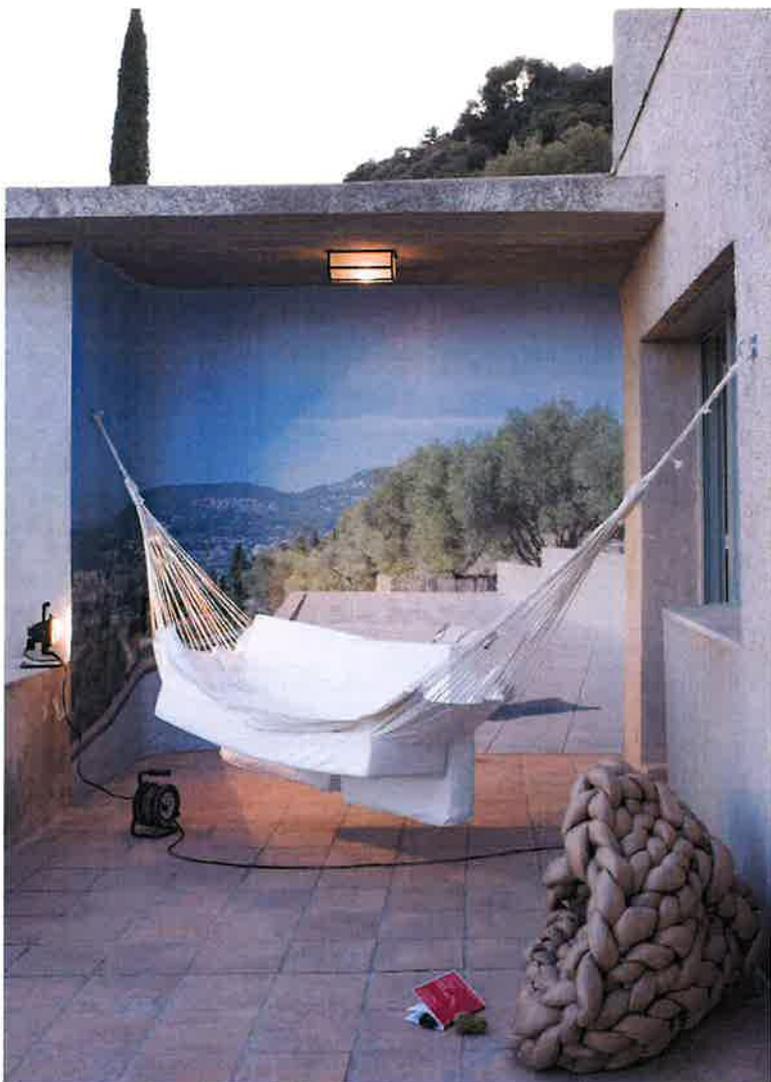
Rendez-vous aux jardins
villa Romaine, Hyères

DÉBUT SEPTEMBRE

Parcours des Arts en fête
L'Annexe, Hyères

17 & 18 SEPTEMBRE

Journées européennes du patrimoine
villa Noailles, villa Romaine, Hyères
Ancien évêché et Hôtel des Arts,
Toulon



Résidences

Malgré les travaux qui impacteront la zone dite «petite villa» où se situent les chambres, la villa Noailles continuera d'accueillir des résidents et de mettre à leur disposition le Château Saint-Pierre.

Tous les artistes sollicités pour des expositions bénéficient des chambres de résidence la villa Noailles.

PAUL ROUSTEAU

L'artiste Français Paul Rousteau, finaliste du concours photographie du Festival d'Hyères, poursuit la commande photographique que le centre d'art lui a passée. Il s'entoure d'artistes plasticiens qui se rendent à Hyères avec lui pour développer un projet autour des plages de la ville et de la métropole. Florent Groc, Thomas Lévy-Lasne et Marion Bataillard y ont déjà contribué.

CÉCILE GUETTIER

Lauréate du Prix villa Noailles des Révélations Emerige 2021 bénéficiera d'une résidence de recherche et de création de 3 mois à la villa Noailles et au Château Saint-Pierre au cours desquels elle produira son exposition pour l'ancien évêché.

KARIM ZERIAHEN

Le réalisateur Karim Zeriahén poursuit ses recherches et collaborations avec des artistes pour le film «Etre Marie-Laure» en hommage à la vicomtesse de Noailles et sa vision de l'art et de la culture.



Réseau Plein Sud

Les membres du réseau Plein Sud ont décidé de se constituer en association. A cette occasion, les membres de Plein Sud ont réitéré le souhait de poursuivre leur objectif en 2022 de promouvoir auprès d'un large public, en France et à l'international, la vitalité et la richesse de l'offre culturelle contemporaine sur le territoire.

Xavier Rey, le nouveau directeur du musée national d'Art moderne, au centre Pompidou, a accepté d'assurer la présidence de la future association en 2022. Ce dernier, anciennement à la tête des musées de Marseille de 2017 à 2021 (entité membre du réseau Plein Sud), se dit « très honoré de maintenir un lien fort avec Plein Sud en qualité de président de l'association ».

Unique fédération artistique au monde de par son étendue et la diversité de ses lieux (musées nationaux et régionaux, centres d'art, fondations privées, jardins remarquables, parcs de sculptures...), le réseau Plein Sud regroupe 65 lieux d'art contemporains implantés dans le Sud de la France, de Sète-Sérignan à Nice-Monaco.

Avec l'accueil de sept nouveaux membres en 2022, il comptera alors 72 adhérents, principalement situés dans la région Sud mais également sur une partie de la région Occitanie. Ayant pour critère commun d'accueillir des expositions estivales avec une ouverture au public a minima sur rendez-vous (hors galeries), tous ces lieux d'art figureront dans les pages de la troisième édition du guide Plein Sud, en juin prochain.

Diffusé chaque année, depuis juin 2020, à plus de 100 000 exemplaires dans les lieux touristiques et culturels du Sud de la France, le guide Plein Sud invite les publics de tous horizons à découvrir les programmations, de juin à octobre, des lieux-adhérents. Il s'inscrit désormais dans le paysage culturel du Sud, révélant un parcours exceptionnel autant apprécié des amateurs d'art contemporain que des collectionneurs et du grand public. Le site internet permet de consulter les programmes toute l'année : www.pleinsud.art

Un développement financé principalement par les membres du réseau, et soutenu par de précieux partenaires qui reconnaissent l'intérêt du réseau : 19M (la maison des Métiers d'art de Chanel), la DRAC et les Comités régionaux et départementaux de tourisme. Ces derniers s'engagent à diffuser sa programmation auprès d'un public large en 2022.

Prochains temps fort pour le réseau Plein Sud : juin 2022, avec l'ouverture de la saison à la fondation Maeght (Saint-Paul-de-Vence) et à l'Espace de l'Art Concret (Mouans-Sartoux).

Attendue chaque année, cette réunion physique estivale de tous les membres dans deux lieux voisins du réseau marquera le lancement du guide d'été et la promesse de nouvelles découvertes dans le Sud. En 2021, le rendez-vous avait eu lieu à Château La Coste (Le Puy-Sainte-Réparate) et à la Collection Lambert (Avignon), tandis que la première réunion fondatrice du réseau s'était tenue à la villa Noailles (Hyères) et à la fondation Carmignac (Porquerolles), en juillet 2020.



Salons

8 - 10 FÉVRIER

Salon Première Vision
Paris

Les finalistes des concours mode et accessoires de mode sont invités à enrichir leurs collections avec le soutien des entreprises qui participent au salon (Fils, tissus, cuirs et fourrures, dessins, accessoires et composants).

Cette session parisienne est l'occasion pour les finalistes de rencontrer les partenaires du festival : Métiers d'art de CHANEL, Hermès

25 AOÛT - 11 SEPTEMBRE

Salon Art-o-rama
Marseille

La villa Noailles présente ses éditions et une sélection d'artistes lors du salon.

Cette année, la lauréate du Prix villa Noailles Emerige sera également représentée, dans le cadre d'un partenariat.



villa Noailles
Métropole Toulon Provence Méditerranée
Centre d'art contemporain d'intérêt national

villanoailles.com

ANNEXE III

CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES BIENS IMMOBILIERS « VILLA NOAILLES » ET « VILLA ROMAINE » A L'ASSOCIATION « VILLA NOAILLES » - EXERCICE 2022

ARTICLE 1 : Objet

La présente annexe a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Métropole Toulon Provence Méditerranée met à disposition de l'association « villa Noailles » les biens immobiliers dénommés « villa Noailles » et « villa Romaine » situés sur la commune d'Hyères Les Palmiers pour la réalisation de ses activités.

ARTICLE 2 : Affectation des biens dits « villa Noailles » et « villa Romaine »

L'ensemble immobilier dénommé « villa Noailles » sis Montée de Noailles - 83400 Hyères Les Palmiers est un centre d'art d'intérêt national et le bien dénommé « villa Romaine » sis au 38 Boulevard d'Orient 83400 Hyères Les Palmiers sont affectés à l'organisation de manifestations culturelles telles que des expositions, des festivals, des rencontres, de résidences artistiques en direction des arts de la mode, du design, de la photographie, de l'architecture et de l'art contemporain.

Tout changement d'affectation ou toute utilisation différente de celles qui sont précitées sont subordonnés à l'accord de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

ARTICLE 3 : Etat des lieux

L'association « villa Noailles » prend les lieux dans l'état où ils se trouvent. Elle déclare en outre bien les connaître pour les avoir visités et occupés préalablement.

ARTICLE 4 : Conditions d'occupation des biens mis à disposition

L'association occupera les locaux paisiblement pour tout ce qui concerne la mise en œuvre de ses activités à savoir l'organisation de manifestations culturelles telles que précisées à l'article 2.

L'association sera tenue pour responsable de tous désordres et tous sinistres qui pourraient survenir à l'occasion des manifestations qu'elle organise, que ces désordres ou sinistres se déroulent à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments occupés ainsi que dans les parties des sites utilisées ponctuellement ou de façon permanente pour ses activités, que ces désordres soient le fait de ses employés ou de personnes fréquentant les lieux.

La Métropole TPM, en concertation avec l'association « villa Noailles », se réserve le droit d'y conserver toute œuvre d'art inscrite à son patrimoine et de disposer du bien immobilier pour réaliser tout événement qu'elle jugerait utile.

Il est par ailleurs entendu que le personnel de la Métropole TPM en charge de la maintenance et du bon fonctionnement des biens occupera des locaux sur site sans que cela ne porte atteinte au bon déroulement de l'activité de l'association.

ARTICLE 5 : Contreparties financières

La mise à disposition des biens immobiliers précités est effectuée à titre gracieux. L'association « villa Noailles » est par conséquent tenue de déclarer l'avantage en nature concédé au titre de la valeur locative des biens précités pour un montant estimé à 99 995 € HT décomposé comme suit :

- « villa Noailles » : 55 080 € dont 39 226 € (valeur locative foncière 2021) et 15 854 € (valeur locative sur investissement 2020).
- « villa Romaine » : 44 915 € dont 44 620€ (valeur locative foncière 2021) et 295€ (valeur locative foncière sur investissement).

ARTICLE 6 : Fonctionnement, travaux et maintenance

La Métropole TPM prend à sa charge les frais liés à la maintenance et au fonctionnement du bien dit « villa Noailles » mis à disposition (fluides, frais de personnel liés au fonctionnement et à la maintenance des équipements...).

La Métropole TPM prendra à sa charge les frais de maintenance et de fonctionnement du bien dit « villa Romaine » toutefois l'association « villa Noailles » fera quant à elle son affaire de tous contrats d'abonnement liés aux services d'eau et d'énergie du bien mis à sa disposition.

La Métropole TPM s'engage à effectuer un contrôle régulier des locaux (minimum deux fois par an). L'association s'engage de son côté à signaler par écrit (courrier postal ou mail) à la Métropole TPM toute anomalie ou défaut d'entretien qu'elle constaterait.

Seule la Métropole TPM pourra engager des travaux sur les biens mis à disposition. L'association ne pourra quant à elle procéder à aucune modification ou transformation des lieux sans un accord express écrit et préalable de la Métropole TPM. Si des travaux ou modifications étaient réalisés sans l'accord de la Métropole TPM, celle-ci sera en droit d'exiger la remise en l'état antérieur aux frais de l'association.

ARTICLE 7 : Gestion, réparations et charges diverses

L'association « villa Noailles » s'engage à satisfaire toutes les obligations auxquelles les locataires sont ordinairement tenus, notamment à exécuter l'entretien courant des locaux et des espaces verts et effectuer les menues réparations. Elle n'est admise à apporter aucune modification à la destination des installations mises à sa disposition sans l'accord express de la Métropole TPM.

Dans le cadre des manifestations culturelles qu'elle organise, l'association fera son affaire des travaux de scénographies qu'elle souhaite mettre en œuvre sans que ces derniers n'altèrent les locaux occupés.

En cas de manquement de l'association à ses obligations, tous les dégâts ou dégradations constatés seront mis à sa charge.

ARTICLE 8 : Règles de sécurité

Dans le cadre de ses activités, l'association s'engage à respecter les règles d'hygiène et de sécurité, notamment celles découlant de la réglementation des établissements recevant du public. En cas de manquement à ses obligations, elle ne pourra rechercher la responsabilité de la Métropole TPM.

ARTICLE 9 – Impôts et taxes

L'association devra s'acquitter des impôts, contributions et taxes personnelles dus par tout locataire. Elle pourra être amenée à rembourser à la Métropole TPM le montant de la contribution due au titre de l'enlèvement des ordures ménagères concernant les lieux mis à sa disposition.

ARTICLE 10 : Assurances

L'association « villa Noailles » s'engage à contracter toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir les biens mis à sa disposition.

Elle contractera également une police d'assurance concernant sa responsabilité civile pour l'ensemble de ses activités et notamment l'organisation de ses manifestations.

Les assurances liées à la couverture des dommages subis par les biens immobiliers seront intégralement prises en charge par la Métropole Toulon Provence Méditerranée dans l'hypothèse où lesdits dommages sont étrangers aux faits de l'association.

ARTICLE 11 : Recettes d'exploitation

En contrepartie des charges qu'elle supporte, l'association pourra encaisser les recettes liées à l'exploitation des installations mises à sa disposition.

ARTICLE 12 - Incessibilité des droits et durée de la mise à disposition

La présente mise à disposition des biens immobiliers précités étant conclue intuitu personae, l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit, ni laisser la disposition des lieux à des personnes étrangères. Tout manquement au respect de ces règles dûment constaté entraînera une rupture immédiate de la mise à disposition des biens. Il est par ailleurs précisé que l'autorisation d'occupation de biens du domaine public ne confère à l'association ni la propriété commerciale, ni la qualité de concessionnaire de service public.

S'agissant d'une occupation du domaine public, l'association reconnaît avoir été informée du caractère précaire et révocable de celle-ci.

**Modèle de bilan d'évaluation quantitatif et qualitatif
des actions subventionnées par la Métropole TPM au titre de la
Culture**

Ce document est destiné à aider l'association à la réalisation du bilan des actions pour lesquelles la Métropole Toulon Provence Méditerranée a accordé un financement et permettre aux responsables d'associations de rendre compte de l'utilisation de la subvention accordée.

Nom de l'association :

1/ Bilan qualitatif :

- a) Quelles ont été les actions entreprises ? (décrire précisément les actions mises en œuvre)
- b) L'intérêt de votre projet pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée
- c) Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?
- d) Liste de votre revue de presse et votre couverture médiatique (le cas échéant)
- e) Liste de vos outils de communication (le cas échéant)

2/ Bilan quantitatif :

a) Taux de fréquentation des actions subventionnées et typologie des publics

b) Compte-rendu financier

Ce compte-rendu devra être constitué d'un tableau des charges et produits affectés à la réalisation des actions subventionnées par la Métropole TPM et mettre en évidence les écarts éventuels entre le budget prévisionnel et le budget réalisé.

Il comprendra obligatoirement :

En charge :

- les charges directes affectées à la réalisation des actions subventionnées
- les charges indirectes affectées à la réalisation de l'objet de la subvention
- l'évaluation des contributions volontaires en nature affectées à l'action subventionnée

En produits :

- la ventilation par type de ressources affectées directement aux actions subventionnées
- l'évaluation des contributions volontaires en nature affectées à l'action subventionnée

c) Observations sur le compte-rendu financier